



HAL
open science

De Saussure à Sieyès, vues analytiques sur l'emprunt

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. De Saussure à Sieyès, vues analytiques sur l'emprunt. *Neologica : revue internationale de la néologie*, 2008, N° 2, pp.99-116. halshs-00366695

HAL Id: halshs-00366695

<https://shs.hal.science/halshs-00366695v1>

Submitted on 6 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques Guilhaumou, "De Saussure à Sieyès, vues analytiques sur l'emprunt", *Neologica*, N°2-2008, p. 99-116.

Version de l'auteur

De Saussure à Sieyès, Vues analytiques sur l'emprunt.

Du *Cours de linguistique générale*¹ aux *Écrits de linguistique générale*², Saussure conçoit « négativement » le fait linguistique de l'emprunt d'un mot étranger dans la mesure où il considère que ce fait « n'existe que par sa relation et son opposition avec les mots qui lui sont associés ». Ici nous sommes renvoyés à une conception de la langue comme une « institution pure sans analogue », ce qui revient à considérer « le pur fait négatif de l'opposition des valeurs » au sein même de la matérialité propre de la langue. C'est à ce titre que Saussure récuse la pertinence linguistique d'une caractérisation de l'emprunt dans un état de langue. De fait, ce linguiste s'en tient au constat que les mots, emprunts inclus, prennent sens au sein du système de relations dans lesquels ils s'insèrent. Il introduit alors la distinction entre l'état et l'événement, en voulant porter l'attention du linguiste sur l'événement, « cause de l'état et ce qui l'explique (dans un certain sens) » (ELG, 225).

Ainsi, dans les *Écrits de linguistique générale*, d'une note manuscrite à l'autre, Saussure rattache l'emprunt de manière singulière à ce qu'il considère comme un « acte linguistique », plus précisément « un événement linguistique ». L'emprunt comme fait de langue se situerait ainsi au cœur de l'histoire de la langue, tout en étant quasi-invisible, sans aucun retentissement immédiat dans les circonstances de son emploi. Il est alors toujours singulier, sans avoir un rôle de modificateur dans le système même de la langue : à l'égal de l'événement linguistique, il est, « dans le genre d'état qu'il modifie », « un état *nouveau* de tous les termes » (ELG, 267), ce qui lui confère, en fin de compte une réelle importance sur la base même de sa présence significative au sein d'un réseau de termes où il occupe une place particulière.

Souhaitant exemplifier l'approche saussurienne, nous nous transportons aussi sur une autre rive, avec un autre auteur, Sieyès. Soucieux de formuler, à la fin des années 1780 et au début de la Révolution française, un ensemble de termes adéquats au nouvel ordre social et à son unification dans l'ordre politique, ce législateur s'intéresse à un « ordre de la langue » (Guilhaumou, 2002) où néologismes et emprunts occupent une place particulièrement importante. Le plus spectaculaire, dans le fait même de son absence totale de retentissement immédiat, est celui de *sociologie* dont nous avons retracé par ailleurs le parcours philologique (Guilhaumou, 2006). Ici néologismes et emprunts procèdent d'un artifice lingual, comme élément nécessaire à l'artifice politique dans la perspective de la formation d'une « nouvelle science politique ». C'est ainsi que nous adoptons présentement une perspective sur l'emprunt comme partie intégrante d'un artifice lingual constitutif du « socle sociologique » renouvelé d'une époque, donc indépendant de données préétablies.

De Sieyès à Saussure, du législateur parisien au linguiste genevois, d'un siècle à l'autre, la distance semble au premier abord trop importante pour légitimer la comparaison de leur

¹ Désormais CLG.

² Désormais ELG.

rapport à l'ordre de la langue sous l'angle de l'emprunt comme événement linguistique. Pourtant l'historien du discours peut à sa manière les rapprocher, et trouver, dans leur comparaison, matière à comprendre la part novatrice de l'emprunt dans une tradition précise, tout en marquant son autonomie linguistique. En effet, ces deux penseurs s'autorisent d'une même conception de l'institution sociale, et tout particulièrement de la langue, comme pur artefact, tout en soulignant son existence bien réelle dans le cerveau humain. Là où Saussure, encore une fois, parle de la langue comme « une institution pure sans analogue » dans son existence même comme fait social, Sieyès considère l'organisation sociale, et en son centre la langue commune, comme une institution, c'est-à-dire « une combinaison de mœurs individuelles organisée et produisant un résultat social ». Institution et combinatoire vont donc de pair chez ces deux auteurs lorsqu'il s'agit de caractériser le social dans sa réalité interne à l'esprit humain, par la médiation et la projection en langue situées à l'horizon d'un nominalisme renforcé.

Le nominalisme se caractérise ici « comme une réflexion critique sur la signification des expressions, évitant de multiplier les entités sans nécessité ; comme une ontologie n'admettant à titre d'entités que des individus ; comme une théorie du signe, et particulièrement une théorie sémantique, analysant les diverses modalités de la référence d'un signe ou d'une expression, afin de pourchasser toute tendance à projeter dans l'être ce qui ne relève que de l'ordre du discours » (Huglo, 2002, 14). Ainsi, une fois précisé ce qu'il en est de l'emprunt comme événement linguistique au sein du nominalisme de Saussure, et soucieux d'exemplifier notre réflexion linguistique, nous examinons le cas de l'invention par Sieyès de l'expression « concinnité des mœurs », pour une part empruntée au latin, pour une autre part associée à une notion d'usage très ancien, et donc susceptible d'enrichissement permanent comme le montre sa présence au sein de tableaux analytiques essentiellement consacrés à la définition des mœurs³.

1. L'apport analytique de Saussure

La désignation du fait linguistique comme « fait purement négatif » - nous allons voir plus précisément en quel sens - est une constante de la philosophie du langage propre à Saussure. Elle permet aussi de rattacher la pensée saussurienne à toute une tradition philosophique qui considère qu'un principe se réalise d'abord par sa négation dans son autonomie même, donc par le fait de sa dissemblance avec l'évidence de ce qui est posé. Sieyès le dit aussi à sa façon lorsqu'il définit négativement la liberté originelle, ou « liberté d'indépendance », dans les termes suivants : « On dit un homme libre, lorsqu'il n'est pas empêché par d'autres de faire sa volonté » (1989, O.C., III, 32, 36). Il considère donc la liberté d'indépendance, première manifestation de l'esprit individuel, comme une forme négative de liberté, donc sans aucun donné préétabli. D'un auteur à l'autre, il s'agit alors de garantir l'indépendance de la langue selon un principe interne de développement qui produit, par un apparent paradoxe, la réalité même.

Ainsi Saussure aborde la question de l'emprunt au sein du *Cours de linguistique générale* dans les termes suivants :

Prenons comme exemple l'emprunt des mots étrangers ; on peut constater d'abord que ce n'est nullement un élément constant dans la vie d'une langue [...] Mais le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système. Il n'existe que par sa relation et son opposition avec les mots qui lui

³ Ces tableaux et définitions analytiques en série sont présentés en annexe.

sont associés, au même titre que n'importe quel signe autochtone. D'une façon générale, il n'est jamais indispensable de connaître les circonstances au milieu desquels une langue s'est développée. (CLG, 42)

Il aboutit, dans les *Écrits de linguistique générale*, à une considération identique sur l'indépendance du fait linguistique, mais en terme d'événement linguistique :

Toute langue a en elle-même une histoire qui se déroule perpétuellement, qui est faite d'une succession d'événements linguistiques, lesquels n'ont point eu de retentissement au-dehors et n'ont jamais été inscrits par le célèbre burin de l'histoire ; de même qu'à leur tour ils sont complètement indépendants en général de ce qui se passe au-dehors. (ELG, 150)

C'est dire aussi que l'emprunt peut être appréhendé comme un « fait qui est non seulement purement linguistique, mais sans aucune importance visible dans le cours des événements linguistiques de chaque jour » (ELG, 221). De l'emprunt à l'événement linguistique, Saussure se situe bien sur le versant d'un « fait purement négatif », donc à la fois sans aucun « retentissement au-dehors », et à l'inverse d'une grande importance linguistique du fait même de son autonomie vis-à-vis des circonstances. Ne précise-t-il pas aussi que « l'événement est toujours particulier quant à lui » dans la mesure où « il inaugure, qu'on le veuille ou non, un état *nouveau* de tous les termes » (ELG, 267).

Une fois compris qu'une telle insistance sur l'autonomie du fait linguistique ne vise pas à en récuser l'existence sociale, bien au contraire, mais contredit toute approche substantialiste du sujet parlant, toute considération dualiste sur le lien entre la pensée et le langage, tout lien représentationnel fixe entre la langue comme système de signes et « les rapports véritables entre les choses », nous pouvons suivre, avec un grand bonheur de lecture, la façon dont Saussure montre que « la langue s'avance et se meut à l'aide de la formidable machine de ses catégories négatives, véritablement dégagées de tout fait concret, et par là même immédiatement prêtes à emmagasiner une idée quelconque qui vient s'ajouter aux précédentes » (ELG, 76).

Précisons donc ce qu'il en est, pour Saussure, du fait qu'un signe n'est limité que négativement, par la présence même d'autres signes. Après avoir écrit que « la langue est formée par un certain nombre d'objets extérieurs que l'esprit utilise comme signes » (ELG, 213), ce linguiste rend compte de ce qu'il en est de la double existence du signe, présent à la fois dans l'esprit et dans la vie matérielle :

- d'une part, le signe existe, hors de l'historicité des formes, par association faite par l'esprit avec une idée, sans pour autant correspondre à une unité mentale, à un terme déterminé *a priori* dans son contenu. Du point de vue de l'existence mécanique des signes, Saussure peut ainsi affirmer qu'« il n'y a rien de commun, dans l'esprit, entre un signe et ce qu'il signifie » (ELG, 20). Cette première existence du signe renvoie à « la faculté de notre esprit de s'attacher à un terme en soi nul » (ELG, 109).

- d'autre part, le signe, appréhendé dans son déploiement historique, est tout autant dénué de signification *a priori* parce qu'il n'est pas délimité en soi. Si « toute chose matérielle est pour nous un signe » (ELG, 115), donc si « le langage existe hors de nous et de l'esprit » (ELG, 64), l'objet matériel n'existe pas, pour le linguiste, comme une chose en soi. Le signe est partie d'une somme de signes, il n'est, dans cette seconde existence matérielle, que la résultante de différences, et d'oppositions.

Dans les deux cas, la présentation des signes est purement négative : il n'y a pas d'« êtres linguistiques donnés en soi » donc de termes positifs, mais que des différences entre les signes issues de la combinaison de la forme et du sens perçu. Saussure en conclut que « la langue ne s'alimente dans son essence que d'oppositions, d'un ensemble de valeurs parfaitement négatives, et n'existant que par leur contraste mutuel » (ELG, 71).

C'est donc là qu'intervient la notion de valeur, dont l'importance et la complexité chez Saussure ont été si souvent soulignées par les linguistes (Gadet 1987, Normand 2000). Empruntons donc, en la matière, le chemin de Sieyès à Saussure.

Dans deux petits manuscrits inédits intitulés respectivement « Rapports » et « Valeur » (Archives Nationales, 284 AP 2/4), Sieyès précise que le rapport entre deux faits peut être décrit sous le terme de *valeur* dans la mesure où il s'agit du rapport d'un objet perçu à un autre. Plus précisément, là où le sujet parlant - Sieyès parle plutôt d'homme exprimant - est en rapport constant avec l'environnement, il accorde en esprit une valeur à un objet par rapport à un autre objet en comparant, distinguant, associant les objets entre eux, leur signification. Mais lorsqu'il s'agit d'échanger des objets, il convient d'introduire dans son esprit « une supposition d'égalité » entre deux objets, une valeur commune, une valeur marchande tout simplement.

Si l'on se tourne maintenant vers la valeur du signe selon Saussure, on retrouve un objet réel pris dans des rapports au sein de l'esprit, donc siégeant dans le cerveau⁴. Mais de quelle analyse de l'esprit s'agit-il ? Le terme de *valeur* intervient pour signifier que les mots sont appréhendables en esprit dans des relations entre choses à la fois dissemblables et semblables, mais à des niveaux différents de réalité. De façon ordinaire, le terme de *valeur* désigne alors un ordre de signification où les mots sont référés, en esprit et de façon tout à fait réaliste, à des choses dissemblables et susceptibles d'être échangées. Cependant, ces choses, et leurs signes dans l'esprit, peuvent prendre une valeur commune par comparaison de leurs singularités, ce qui suppose de les appréhender en tant qu'entités individuelles, donc au niveau de leurs rapports différentiels. Ainsi la valeur d'un signe procède avant tout d'un concours - l'usage du terme est propre à Sieyès et Saussure - de ce qui devient un fait social individualisé par la construction mentale, et non du simple constat de ce qui est donné *a priori* comme dissemblable dans l'ordre de la signification.

Ajoutons autrement⁵ que le signe est « un fait de conscience pur » (ELG, 19) dans le sens où il est « une entité psychique à deux faces » (CLG 99), le concept et son image acoustique. En l'absence de toute préstructuration linguistique, deux choses d'ordres distincts, par le fait qu'elles adviennent souvent par accident, donc dans un certain chaos, s'associent, puis se conceptualisent dans leur unité même pour donner un ordre de nature foncièrement social.

Le social n'est donc pas extérieur à la langue, bien au contraire, « la collectivité sociale et ses lois » est l'un des éléments internes, et non externes du phénomène sémiologique, précise Saussure (ELG, 290). C'est à ce titre que « la langue est sociale, ou bien n'existe pas » (ELG, 298), « qu'elle court entre les hommes, qu'elle est sociale » (ELG, 94). Présentement, Saussure propose le néologisme d'*intercourse* (ELG, 294) pour désigner le fait que « la langue se mêle, s'égalise » à tout moment par sa capacité d'innovation et sa force propagatrice qui tendent à l'établissement d'une unité sociale.

Ainsi le fait social de la langue existe, un construit linguistique est attesté dans la combinaison sociale de la diversité naturelle des idées et de la diversité organique des signes. Nous retrouvons ici le thème propre à Sieyès de la combinatoire sociale au titre d'un *art social* qui associe le mécanisme de *l'assimilation sociale* à l'organicité des *rapports sociaux* pour permettre l'unité sociale.

⁴ « Les signes linguistiques, pour être essentiellement psychiques, ne sont pas des abstractions ; les associations ratifiées par le concert collectif, et dont l'ensemble constitue la langue, sont des réalités qui ont leur siège dans le cerveau » (CLG, 32).

⁵ Voir sur ce point l'article électronique d'Ecaterina Bulea, dans *Texto*.

Mais ce qui importe, en matière d'identité linguistique, c'est l'appréhension conjointe de la diversité et de l'unité de la langue, dans son déploiement historique, c'est-à-dire par l'association d'éléments hétérogènes, par l'union d'une diversité de faits de langue dans un fait linguistique complexe (voir ELG, 18-20). Certes les signes sont abandonnés à leur vie matérielle, sociale, faute de connexité naturelle entre un terme et une idée. Mais du chaos de la diversité des signes et des idées, de l'accidentalité des faits linguistiques sort, par le seul fait du rapport, l'identité sociale de la langue. La langue fait lien, institution sociale : l'ordre de la langue et l'ordre social sont les deux faces d'une même réalité. Encore un point commun entre Saussure et Sieyès.

Nous sommes ainsi interpellés sur ce qu'il en est du langage comme institution humaine d'un genre très particulier : il s'agit en effet d'« une institution pure sans analogue » (ELG, 211), par son absence de fondation sur un principe final inscrit dans l'ordre naturel des choses et son lien à principe « primitif » et unique condensé dans l'expression « la langue est un système de signes », par « le pur fait négatif de l'opposition des valeurs » (ELG, 77). C'est le propre même de l'essence du langage.

Qu'en est-il alors de la relation entre la langue et le discours ? C'est là où intervient une note courte, mais fort suggestive, sur le discours, analysée par Gérard Dessons (2005). Saussure y précise que « la langue n'est créée qu'en vue du discours », que « la langue entre en action comme discours ». Il se pose alors la question de l'entrée en discours des concepts de la manière suivante :

Des concepts variés sont là, prêts dans la langue (c'est-à-dire revêtus d'une forme linguistique) [...] A quel moment ou en vertu de quelle opération, de quel *jeu* qui s'établit entre eux, de quelles conditions, ces concepts formeront-ils le DISCOURS ? (ELG, 275)

De cette formulation fort suggestive, il ressort non seulement un accent particulier sur la dimension conceptuelle de la notion de discours, mais aussi sur son caractère foncièrement processuel. Le moment discursif apparaît ainsi comme le temps d'une opération, d'une énonciation identifiables comme événement linguistique⁶. Il s'agit donc d'en rendre compte à la fois dans son existence linguistique propre et dans sa position au sein d'une dynamique sociale de nature foncièrement intersubjective. Ce qui fait alors lien dans les produits de la langue, de nature psychique, c'est l'interaction sociale. En fin de compte, l'ancrage du signe est social dans le fait même de sa mise en acte dans le discours.

S'agit-il donc, dans notre présent propos, d'un simple commentaire de la vision sociale de la langue par un Saussure structuraliste ? Rien de tel, vraiment. Nous nous intéressons plutôt au Saussure, citoyen genevois comme Rousseau (Cottret Monique et Bernard, 2005), et linguiste de surcroît, lorsqu'il considère la société comme un fait d'institution, et qui plus est la langue comme une pure institution sociale. C'est à ce titre que la perspective ouverte par Saussure nous introduit au cas Sieyès en nous permettant de poser la question de savoir par quelle opération linguistique les concepts constitutifs du nouvel ordre social deviennent des enjeux en discours, dans quelle mesure l'événement linguistique, ici sous la forme de l'emprunt, y contribue ?

S'interrogeant sur les caractères du langage (ELG, 178), Saussure réfléchit sur la comparaison possible entre le fait social de la langue et les us et coutumes, tout particulièrement les mœurs⁷. A vrai dire, les usages en langue, par différence avec les us propres aux mœurs, sont

⁶ Sur la notion d'événement linguistique, et l'importance que nous lui accordons en analyse de discours, voir notre dernier ouvrage (2006).

⁷ « Le fait social de la langue pourra se comparer aux us et coutumes (constitution, droits, mœurs, etc.). [...] Mais l'analogie avec les « us et coutumes » est elle-même très relative ». Et

« un fait sans analogue », ce qui les situe dans une relation d'immédiateté à leur but, l'existence de la tradition en langue comme simple fait social. *A contrario*, les us d'un peuple constituent une médiation, un moyen dans la quête d'une fin, en l'occurrence le maintien de son bien-être social. Reste que cette comparaison a attiré notre attention, dans la mesure où *mœurs* est l'un des termes les plus anciens et les plus stables de la langue française, de Montaigne à nos jours.

Ainsi, comme le fait remarquer G. Benrekassa (1995), les éditions différentes des dictionnaires et des encyclopédies font apparaître un fonds de définitions du mot *mœurs* qui se perpétue, se développe et s'enrichit dans des directions certes prévisibles. Mais si les définitions restent apparemment stables, de nouveaux rapprochements et des continuités autres peuvent se constater, comme dans le cas de Sieyès.

2. Analytique d'un emprunt à portée néologique : la « concinnité des mœurs » chez Sieyès

L'activité néologique de Sieyès se situe essentiellement à la toute fin des années 1780, au moment où il pense dans la continuité le socle sociologique de l'ordre social et l'organicité d'un nouvel ordre politique. Elle concerne principalement les manuscrits, mais aussi ses interventions imprimés.

Un des néologismes sieyèsiens, parmi les plus cités, est celui d'*adunation*. Nous n'allons pas entrer de manière détaillée dans la question de son contenu néologique et de sa valeur sémantique. Soit, dans une filiation bien spécifique (Quiviger, 2003, p. 49), il s'agit d'un néologisme en français provenant d'un emprunt au latin *adunatio* pour désigner l'acte de réunir des éléments en un tout. Soit nous sommes peut-être confronté ici à un simple néologisme sémantique par un glissement lexical de l'histoire naturelle vers la science politique chez un Sieyès dont le goût pour les lectures en sciences naturelles est perceptible dans ses bibliographies, ce qui ajouterait un aspect processuel - générationnel dans le terme de l'époque - à l'acte d'unir. Constatons simplement que ce néologisme est présent au sein du manuscrit que nous allons analyser, dans les termes combinés d'*adunation patriotique*, à propos « des citoyens relativement à l'union sociale » : il se retrouve également, dans l'imprimé, avec une autre combinaison de termes, *l'adunation politique*, à propos des « meilleures combinaisons de réunion sociale » (Sieyès, 1989, t. 2, d. 13, p. 18).

Ainsi, au sein des manuscrits de Sieyès écrits à la veille la Révolution française, nous disposons de trois pages de tableaux analytiques (des listes de termes hiérarchisés par des accolades), numérotés et rassemblés sous le sigle *an. gramm.*, dont nous avons reproduit la transcription en annexe. Ces trois pages sont insérées dans un ensemble de feuilles volantes regroupées sous la classification de « constitution hypothétique » (entendons par « hypothétique », « analytique »), et publié dans l'édition en cours des manuscrits de Sieyès (1999, 2007a).

Certes, il ne s'agit là que de séries de lignes analytiques parmi d'autres aussi intéressantes, à l'exemple déjà étudié des tableaux qui présentent les néologismes de *sociologie* et de *socialisme*⁸. Mais, face à ces tableaux et ces définitions analytiques, nous sommes tenté, au premier abord et par une sorte de désir herméneutique, d'y associer un commentaire suivi.

Saussure d'énumérer les points de divergence dans les *Écrits de linguistique générale* p.178-179.

⁸ Voir sur ce point notre étude (2003) « De société à socialisme.. », en collaboration avec Sonia Branca et notre article (2006) sur l'invention de sociologie.

Pourtant, nous sommes confronté à un texte posé dans sa matérialité même, si l'on peut dire, donc en inadéquation avec la linéarité usuelle du texte. Il convient alors de lire ces lignes, ces tableaux et ces définitions sans y chercher un quelconque achèvement, mais plutôt dans l'optique d'un projet en cours d'élaboration, dont les étapes, et plus particulièrement le fait même de la médiation linguistique ici sous la forme d'un emprunt, *la concinnité des mœurs*, importe tout autant que la dernière page de tableaux sur les notions « terminales » de *société et liberté*.

De fait, d'un tableau à l'autre, d'une définition à l'autre nous sommes confronté à une plongée progressive dans l'intériorité d'esprit de la société, c'est-à-dire au plus près des principes qui la font exister, donc à distance de considérations plus mondaines sur les mœurs « externes ». Des mœurs à la liberté, via *l'esprit social* qui a trait à la *socialité*, et au-delà du seul fait de la *sociabilité* humaine, nous rencontrons un fait linguistique, le néologisme d'emprunt, *concinnité des mœurs*, qui pourrait constituer les conditions de possibilité d'une compréhension de ce que doit être la *liberté sociale*, et plus précisément le nécessaire concours social. Il s'agit donc de mettre ici l'accent sur une dynamique analytique et son caractère hypothétique qui nous entraînent sur le terrain des principes intérieurs pour mieux appréhender ce qu'il en est du parcours notionnel et réel vers la liberté humaine. Nous devons alors considérer un ensemble de liaisons et d'articulations, entre tableaux, définitions et lignes, qui permettent de circonscrire l'univers conceptuel de *l'ordre social*.

Comme d'autres de ses contemporains, Sieyès préfère utiliser la surface de la feuille plutôt que le cours de l'écriture pour donner forme à la dynamique de sa réflexion analytique⁹. Tel est le cas des tableaux et des lignes analytiques qui se présentent ici en cascade, si l'on peut dire, donc sous la forme d'une succession de divisions analytiques signalées par des crochets en général verticaux, mais parfois horizontaux. Ces tableaux et lignes ont pour vocation de rendre compte de l'élaboration, ici du point de vue des mœurs au départ, et de la liberté politique à l'arrivée, d'un modèle conceptuel de *l'ordre social*, donc non pas de ce qui est, mais de ce qui doit être. Le choix du terme ancien et usuel de mœurs peut alors apparaître paradoxal, dans la mesure où il s'agit d'un terme pris initialement, par la multiplicité des choses auquel il renvoie, dans un monde d'analogies sociales multiples, donc au plus près de ce qu'il est. Mais Saussure n'en fait-il pas de même pour penser, nous l'avons vu, une possible analogie avec la langue, et ensuite la récuser ?

Tout le travail analytique de Sieyès consiste alors à défaire cette situation initiale de dépendance des mœurs à l'égard des choses pour aboutir à une définition des mœurs dans l'ordre de ce qui doit être, donc dans une certaine autonomie par analogie avec un fait linguistique, l'expression, empruntée au latin et combinée avec le terme de *concinnité des mœurs*. Une fois posée la réalité « objectale » des mœurs « externes », Sieyès tente d'en réévaluer les formes, et les relations qu'elles sous-tendent, du point de vue des possibles qu'elles ouvrent, présentement par la médiation du fait linguistique. Ainsi le terme de *mœurs* prend forme matérielle à la fois dans un contexte d'usage bien précis, et selon une expression linguistique bien particulière.

Là où Franck Salaün (1996) a souligné l'importance de la notion de mœurs dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la référence demeure l'ouvrage de Charles Duclos, *Considérations sur les mœurs de ce siècle*¹⁰, dont le succès se confirme à travers ses nombreuses rééditions entre 1751 et 1772. Dans le chapitre premier, intitulé *Sur les mœurs en général*, Duclos précise :

⁹ Ce point est bien mis en valeur par Brian (1994), en particulier p. 55-61.

¹⁰ Nous renvoyons à la réédition critique, et vraiment excellente dans sa présentation et ses notations, de Carole Dornier, Paris, Champion, 2005.

Relativement à une nation, on entend par les mœurs ses coutumes, ses usages, non pas ceux qui indifférents en eux-mêmes sont du ressort d'un mode arbitraire ; mais ceux qui influent sur la manière de penser, de sentir et d'agir, ou qui en dépendent. C'est sous cet aspect que je considère les mœurs¹¹.

Sieyès fait de même, il commence sa série de tableaux analytiques par la définition des mœurs comme « manière accoutumée d'être, de penser, de faire ». Puis il précise cette distinction usuelle en la développant par une différenciation entre « les usages et coutumes de la vie privée, sociale, publique » en tant que *choses*, et « les manières, polies ou grossières, dans le commerce social » en tant que *formes*. A vrai dire, Sieyès dit « laissons de côté les us et les coutumes », donc les *choses*, pour s'intéresser « aux manières de traiter ensemble », donc aux *formes* des mœurs. Cette évolution de la dualité initiale est préparée par deux dualités analytiques préalables qui nous situent au plus près du national et du moral.

D'un part, nous évaluons les mœurs par leur caractère en société, ainsi des mœurs privées « qui ont trait aux particuliers » et des mœurs publiques « qui concernent la chose publique » à la fois dans leur dimension civile – « du citoyen avec ses co-associés » – et patriotique – « du citoyen en tant que partie de la chose publique » –, voire officielle sans plus de précision. Sieyès reformule ici la distinction émise par Duclos entre les mœurs particulières d'un homme qui tiennent à son seul caractère, « au lieu que les mœurs d'une nation forment précisément le caractère national »¹².

D'autre part, il s'agit de considérer les « mœurs par leur origine », pris donc à la fois dans leurs formes intérieures et extérieures, ce qui permet surtout d'en souligner l'intériorité, au titre des mœurs comme « principes/habitudes intérieur(e)s de l'esprit qui dirigent notre conduite ou nos actions morales », donc situés au plus près de ce qui est moral. Là encore, Sieyès reprend le point de vue de Duclos sur la caractérisation des mœurs du côté de « la science de la morale » dans les termes suivants : « Dès qu'une société est formée, il doit y exister une morale et des principes sûrs de conduite »¹³.

Pour nous faire mieux comprendre, prenons un exemple, toujours relatif au « principe social des bonnes mœurs » que Sieyès développe dans *l'Essai sur les privilèges* (1997b, EP, 30). Constatant, avec son habituelle finesse linguistique, qu'il convient mieux à un citoyen du Tiers-État d'« être distingué *par* vos Concitoyens que vous ne cherchez à être distingué *de* vos Concitoyens », Sieyès ajoute que « la distinction *de* n'est rien que différence » et convient donc seulement au « langage habituel des Privilégiés » basé sur un faux principe positif, « Permis à vous de faire tort à autrui », alors que « la distinction *par* est, au contraire, le principe social le plus fécond en bonnes actions, en bonnes mœurs, etc. », dans la mesure où elle renvoie à un principe négatif énoncé dans la formule « ne fais point de tort à autrui ». Une fois encore, tout se joue dans « la déduction du principe contraire », c'est-à-dire d'après la loi selon laquelle un principe est résolu par sa négation (« Il est une loi mère dont toutes les autres doivent découler : ne fais point de tort à autrui », *ibid.*, EP, 22).

Une fois posé ce double préalable national et moral, au regard de la formation d'une société en nation, Sieyès précise que l'ordre des formes à propos des mœurs concerne leur signification « stricto sensu ». Nous entrons ainsi, du côté des formes, dans un processus de glose (Steuckardt et Niklas-Salminen, 2003, 2005) qui tend à spécifier le sens de notions d'une importance décisive dans toute description du devoir être de l'ordre social et politique, en l'occurrence les notions-concepts de sociabilité, socialité, association, société. C'est dans

¹¹ *Ibid.*, p. 97.

¹² *Ibid.*, p. 99.

¹³ *Ibid.*

le champ lexical de ce qui fait lien entre ces notions, « le commerce social », qu'apparaît l'emprunt au latin de concinnité, sous la forme d'un emprunt de combinaison ciblé sur un terme d'usage ancien dans l'expression à visée analytique de « concinnité des mœurs ». Ici le terme de *concinnité* est précédé par celui l'urbanité qui nous renvoie à la figure de l'homme civil subsumant à la fois l'homme social et l'homme sociable. Notons aussi que l'urbanité est mentionnée une première fois, plus haut dans le manuscrit, à côté de la continuité, là aussi à propos de l'homme civil. De continuité à concinnité, que s'est-il passé ? Qu'en est-il de la glose ?

On peut considérer que les points de suspension qui s'intercalent entre les notions-concepts de *sociabilité*, *socialité*, *association*, *société*, et leur paraphrase définitoire, en bas de la seconde page de tableaux analytiques mais hors des tableaux eux-mêmes, fonctionnent à l'égal d'une locution introduisant une glose spécifiante. Nous nous trouvons alors face à une série de gloses à portée conceptuelle dans la mesure où elles permettent, en multipliant les effets de spécification dans l'ordre de l'humain en société, de cerner un espace conceptuel dont l'expression linguistique liante serait celle de *concinnité des mœurs* au regard de la notion tout aussi liante de « commerce social ». Ainsi une série de concepts, attendant à la caractérisation de ce que doit être l'ordre social, forme un ensemble glosé par une série de points de suspension, avec d'ailleurs une part néologique dans le cas de *socialité*.

Une fois que les tableaux analytiques, essentiellement centrés sur la notion de mœurs, sont mis en place, Sieyès y associe donc une série glosée de termes conceptuels qui se légitiment dans l'expression analytique – relationnelle, donc sans signification préalable, mais désignative de ce qui peut et doit socialement exister – de *concinnité des mœurs*. *Concinnité* par emprunt au latin *concinnitas* qui renvoie à un arrangement symétrique, à une combinaison ajustée, bien étudiée. *Concinnité des mœurs* par association de cet emprunt avec un terme ancien, souvent analysé, glosé pour désigner la quête d'une nouvelle régularité des mœurs dans l'ordre social. Ainsi se concrétise, autour de cette expression, le basculement de concepts isolés dans le discours qui fait lien. Ne peut-on considérer que nous sommes ainsi dans ce que Saussure entend, dans sa note sur le discours (ELG, 277), lorsqu'il s'interroge sur le moment où des concepts variés, et prêts à l'usage, de la langue forment discours ? Toujours est-il que dans le moment nominaliste des années 1780¹⁴, le travail de la pensée, sa signification propre – ce que nous appelons le travail de l'esprit avec les contemporains de Sieyès – prend ici forme unitaire par la médiation de l'emprunt.

La caractérisation de la forme des mœurs, donc leur appréhension dans leur sens strict, nous entraîne sur le terrain du « commerce social », de « la manière de traiter ensemble » qui, à la différence des « choses communes appartenant à plusieurs, à tous », relève du « commerce liant », de la simple convenance sociale aux formes les plus élaborées de la civilisation, de ce qui façonne la vie sociale. Ainsi civilité et urbanité se conjoignent dans le fait analytique de « la concinnité », de ce qui est régulier, bien disposé, bien proportionné au sein de ce que doit être l'état de citoyen. La valeur analytique de *concinnité des mœurs* nous renvoie alors à la nécessité d'évaluer les manières humaines de vivre selon des règles propices au *concours* social, donc à l'union en société. Cette expression relève, négativement parlant, des seules règles et relations civiles qui unissent les hommes entre eux, les font exister en société, avant même que ces règles prennent contenu dans des choses communes et concrètes. Elle prépare le passage notionnel de « l'assimilation sociale » à « l'adunation patriotique (politique) » au titre de « l'esprit social », comme il est indiqué dans la dernière page manuscrite.

¹⁴ Sur ce point, voir notre étude (2003) sur « L'avènement de la métaphysique politique. Sieyès et le nominalisme politique ».

Ainsi l'emprunt se formule au terme d'une trajectoire définitionnelle où la notion de mœurs, un temps rattachée, puis ensuite détachée du donné, est ensuite circonscrite dans la réalité de l'espace ontologique du commerce humain, au point d'être reformulée en fin de parcours dans une expression « vide de sens » en esprit, mais bien réelle, donc ouverte aux possibles, ce qui permet de faire exister la teneur conceptuelle de ce qui doit être en *société*, de ce que devient le concret de l'ordre social. Ainsi se singularise, comme une sorte de notion transactionnelle, l'expression à la fois empruntée au latin et combinée à un mot d'usage ancien, de *concinnité des mœurs*. Expression très ciblée, elle a bien valeur de fait négatif, c'est-à-dire relève d'une dimension purement relationnelle. En ce sens, elle est l'un de ses « événements linguistiques » dont parle Saussure pour désigner un fait linguistique sans lien aux circonstances, présentement les données classées sous *la notion* de mœurs à l'époque de Sieyès.

Saussure considère que « la langue est une chose concrète qui 'devient' et non une chose abstraite qui 'est' » (ELG, 34), et que, dans le même temps, « la langue court entre les hommes, qu'elle est sociale » (ELG, 94). C'est à ce titre qu'elle est perpétuellement autonome dans sa capacité de novation, sans être dissociée du réel auquel elle participe. De même Sieyès, en se souciant principalement de ce qui doit être - ici le social investi dans le renouvellement des mœurs -, et non de ce qui est, tout en évitant une approche dissociée du réel, accorde une part considérable d'autonomie à la langue, et produit ainsi des événements linguistiques le plus souvent sans grands échos, en particulier au titre de son activité néologique, mais parfois destinés à un retentissement durable, à l'exemple de l'invention d'*Assemblée Nationale* en 1788-1789.

Au 18^{ème} siècle, l'opinion publique (Kaufmann, 2004), appréhendée dans son pouvoir de désigner de nouveaux objets sociaux plutôt dans sa concrétisation au sein de la sociabilité des salons, est associée à la pratique de nommer la société (Lilti, 2005). Les latinismes à portée néologique occupent alors une place singulière dans ce nouveau champ lexical.

C'est bien sûr tout particulièrement le cas du champ dérivationnel de *société*, sur la base de la racine latine *socius*. Ce mot du latin classique désigne de façon générale « celui qui accompagne, qui est associé avec ». Divers de ses dérivés servent alors à la formation des mots-clés du vocabulaire de la société : *societas* vers *société* bien sûr, mais aussi *socialis* vers *société*, *sociabiles* vers *sociabilité*.

Sieyès, pour sa part, explore plus avant les potentialités de nouvelles formes d'expression de l'art social que l'on peut constituer à partir de l'emprunt à la racine latine *concinnus*. Dans les textes latins, en particulier chez Horace, Cicéron et Sénèque, *concinnus* est associé à ce « qui plaît dans la bonne compagnie » du fait de sa régularité, de sa symétrie, voire de son élégance, ainsi avec l'expression d'Horace, *concinnus amicis* (charmant pour ses amis peut-on dire). On y trouve donc les idées d'accomplissement, de concision, de disposition ordonnée et d'accomplissement, bref tout ce qui convient à l'organisation sociale la meilleure possible.

Sieyès use donc dans ses manuscrits, nous semble-t-il, du latinisme *concinnité*, jusque dans l'expression analytique et combinatoire de « concinnité des mœurs », pour désigner, au sein d'un espace de mœurs policées, le point de passage obligé, tant au plan linguistique que sociologique, vers ce qu'il doit en être d'une société bien organisée. Au-delà de la conception quelque peu utilitariste de « la science des mœurs » (d'Holbach), il ouvre la possibilité, avec le latinisme *concinnité*, d'une dynamique propre de « l'art social » sur la base de l'ordonnement des mœurs, avant d'en venir à ce qui le préoccupe principalement, mais dont il lui faut poser les bases sociologiques, « l'adunation ».

Dans l'introduction de ce volume, Agnès Steuckardt insiste sur la nécessité, au-delà du discours structuraliste peu loquace sur l'emprunt, de considérer les mots d'emprunt dans le contexte de l'activité humaine, et bien sûr de l'activité linguistique. On aurait alors tendance à

en écarter tout apport d'un Saussure pris dans le moule structuraliste. Nous avons voulu montrer qu'il n'est en rien : la richesse des manuscrits de Saussure permet de relire le *Cours de linguistique générale* dans la perspective d'une approche herméneutique et philologique des faits de langue comme faits discursifs et sociaux, tout en maintenant un haut niveau de réflexion linguistique, voire d'y associer les éléments d'une philosophie du langage. A ce titre, inscrire, dans une même tradition nominaliste, la réflexion linguistique de Saussure et la description de l'ordre de la langue chez Sieyès permet de caractériser l'emprunt d'abord comme un événement linguistique singulier, tout en le considérant comme un fait bien réel de l'esprit humain. Avec la combinaison analytique, propre à l'expression de « concinnité des mœurs », nous restons bien, au titre de ses usages attestés, dans l'univers d'une langue constitutive d'une tradition en perpétuel mouvement, tout en conservant son autonomie propre. Le discours normatif du linguiste, apte à valider des outils cognitifs comme le dictionnaire, la grammaire ou le recueil de remarques (Branca-Rosoff, 2007), se confronte ici à un espace linguistique non stabilisé, mais méritant, nous semble-t-il, un détour par l'emprunt dans une perspective historique et philologique.

Annexe

Archives Sieyès, Archives Nationales, 284 AP 3 2 (1). [constitution hypothétique]

N.B. L'indication (T) signale l'ouverture d'une accolade verticale, (t) d'une accolade horizontale, à titre de marqueurs des tableaux analytiques. Ce manuscrit a été reproduit à l'identique, donc avec les accolades dans le tome II *Des Manuscrits de Sieyès*, sous la direction de Christine Fauré, Paris, Champion, 2007, p. 468-472. Il fait partie d'un ensemble de feuilles volantes intitulées « constitution hypothétique ». Dans quelques rares cas, nous avons retranscrit de manière différente tel ou tel mot, par exemple « adunation patriotique » et non pas « administration patriotique ».

*an. gramm.*¹⁵

1.

Les mœurs, manières *accoutumées* (T) d'être/de penser/de faire

mœurs socialement bonnes (T)

intimes, occultes, intérieures

apertae, pervulgatae, extérieures

privées, qui ont trait aux particuliers (T) singulières, plurielles ou communes

publiques, qui concernent la chose publique

de la production

du gouvernement

mœurs (T) publiques (T) officielles/patriotiques

privées (T) intimes/respectives

mœurs par leur *origine*, intérieures ou extérieures

¹⁵ S'agit-il d'une locution latine abrégée qui, du latin *gramma* (ligne) renvoie à une présentation en lignes des notions, ou d'une référence à une série de gloses en gramm[aire], comme dans l'Encyclopédie ?

par leur *but*, seïpses, aliènes, publiques

Stricto sensu, les manières de *traiter ensemble*, manières garanties, ou non, par les lois. Laissons de côté les *us et coutumes*.

les mœurs sont l'habitude, les principes intérieurs, *l'esprit* qui dirige notre *conduite morale*, ou nos actions, *sub respectu bonitates vel malitiae*.

mœurs (T)

civiles, du citoyen avec ses co-associés
patriotiques, du citoyen en tant que partie de la chose publique

2.

choses *communes* (T)

qui appartiennent à plusieurs, à tous
d'une bonté médiocre, d'une qualité inférieure

moral (T)

moralemment parlant, certitude morale
qui concerne l'intérieur spirituel, l'âme, l'esprit, la raison, et plus particulièrement le cœur, la volonté, les passions
la moralité des actions humaines
industrie morale, ou la culture des facultés intellectuelles et directrices

public (T)

travailler pour le public (T)
ou pour des *particuliers indéterminés*
ou pour le *commun*, *pour la patrie*
publiquement palais et ostensé

mœurs (T)

manières polies, ou grossières, dans le *commerce social*. formes (t)
usages et *coutumes* de la vie privée, sociale, publique. choses (t)
conduite irréprochable quant à la *chasteté*
difficiles, ou aisées ; solides, ou inconséquences, ou fausses... c'est la conduite *réelle* ordinaire dans le commerce social ; ou bien les principes ou l'esprit qui dirige cette conduite. Mœurs aliènes ou sociales
bonnes, ou *dépravées*, *en général*, les principes ou l'esprit qui dirige notre conduite, ou nos actions *morales*, privées, sociales, ou publiques.

civil (T)

qui concerne la *civilité*. Un homme civil. urbanité, continuité
affaires civiles, qui concernent *l'état de citoyen*
civiliser, civilisation... façonner à la *vie sociale*
civique, a rapport au droit de cité

sociabilité... l'homme est *sociable* ou *capable* de société
socialité... il est partout *social*, ou vit en société.. l'état de société.. civilisé à association... *l'acte d'union* qui a établi l'état de société
une société... un corps d'individus *réunis pour* (T)

sociétés politiques (T) la société ou le public

sociétés particulières (T) sociétés gracieuses ou /../ compagnies

commerce social

urbanité, concinnité des mœurs, convenance sociale, commerce liant
assuétude.. accomodance.. homo commandens, commodis morribus,
d'un bon commerce.. luxe de la sociabilité, commerce d'agrémens,
... commerce ou mutualité *gracieuse*... accession.

3.

L'esprit *social*, (T) l'aide sociale,

la bénévolence *sociale*, ont trait à la *socialité* ; la politesse est pour la
mutualité gracieuse.

En effet, on emploie le mot de société à trop d'usages.

passé temps, ou *oblectations* libérales. *festivité*... aménité... *oblectamens*

(T)

Société politique

Société d'affaires entre particuliers

Société gracieuse, ou *oblectamens mutuels*, comitats gracieux

Comutation et modalité gracieuses

l'esprit *social* gouverne (T)

et l'esprit *public*

la mutualité *civile*... ou le *civisme*... citoyens entre eux

et l'*adunation* patriotique, ou le *publicisme*... citoyens relativement
à l'union sociale

liberté sociale (T)

civile, envers les concitoyens

publique, assurée contre le pouvoir du gouvernement

liberté individuelle, naturelle, *personnelle*

liberté (T)

personnelle, dans l'état isolé, et dans l'état social (T *personnelle corporelle réelle*) est
civile, si à l'abri de la part des concitoyens, ou si dans mes droits de citoyen.

publique, si à l'abri de l'injustice de la part de l'administration, ou si dans mes droits publics

politique, appartient aux différents corps du gouvernement relativement les uns aux autres, ou
à des démagogues

nationale, ne connaît point d'emprise de la part de l'étranger.

Références bibliographiques

BENREKASSA Georges (1995) : « Mœurs comme concept politique », in *Le langage des Lumières. Concepts et savoir de la langue*, Paris, PUF, p. 47-97.

BRANCA-ROSOFF Sonia, GUILHAUMOU Jacques (2003) : « De société à socialisme (Sieyès) : l'invention néologique et son contexte discursif », in *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 7, Paris, Champion, p. 143-180.

BRANCA-ROSOFF Sonia (2007) : « Normes et genres de discours », *Les normes pratiques*, sous la dir. Sonia Branca-Rosoff et Nicole Ramognino, *Langage & Société*, n°119, mars 2007, p. 110-128.

BRIAN Éric (1994) : *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel.

Bulea Ecaterina (2005) : « Est-ce ainsi que les signes vivent ? » *Texto!* [en ligne], décembre 2005, vol. X, n°4.

Disponible sur : <http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Bulea_Signes.html>. (Consultée le 1^{er} septembre 2007).

COTTRET Monique et Bernard (2005) : *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Paris, Perrin.

DESSONS Gérard (2005) : « Du discursif », *Langages* 159, p. 19-38.

GADET Françoise (1987) : *Saussure. Une science de la langue*, Paris, PUF, 1987.

GUILHAUMOU Jacques (2002) : *Sieyès et l'ordre de la langue*, Paris, Kimé.

GUILHAUMOU Jacques (2003) : « L'avènement de la métaphysique politique. Sieyès et le nominalisme politique » in L. Kaufmann et J. Guilhaumou dir., *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIII^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 2003, p. 163-200.

GUILHAUMOU Jacques (2006a) : « Sieyès et le non-dit de la sociologie : du mot à la chose », *Revue d'histoire des Sciences Humaines*, 15, p. 117-134.

GUILHAUMOU Jacques (2006b) : *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Presses Universitaires de Franche Comté.

HUGLO Pierre-André (2002) : *Approche nominaliste de Saussure*, Paris, L'Harmattan.

KAUFMANN Laurence (2004) : « Entre fiction et réalité. L'opinion publique dans la France du XVIII^e siècle », in J. F. Sebastian et J. Chassin, *L'avènement de l'opinion publique. Europe et Amérique, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, p. 91-108.

LILTI Antoine (2005) : *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard.

NORMAND Claudine (2000) : *Saussure*, Paris, Les Belles Lettres.

QUIVIGER Pierre-Yves (2003), *Le philosophe et l'administrateur. Sieyès et la création du Conseil d'Etat*, Thèse de Doctorat, sous la dir. de A. Tosel, Université de Paris I, 469 pages. [partiellement publiée dans *Le principe d'immanence. Métaphysique et droit administratif chez Sieyès*, Paris, Champion, 2007].

SALAÛN Franck (1996) : *L'ordre des mœurs. Essai sur la place du matérialisme dans société française du XVIIIème siècle*, Paris, Kimé.

SAUSSURE Ferdinand de (1969) : *Cours de linguistique générale (CLG)*, Paris, Payot.

SAUSSURE Ferdinand de (2002) : *Écrits de linguistique générale (ELG)*, Paris, Gallimard, 2002.

SIEYES (1989) : *Œuvres complètes (O.C.)* trois volumes, présentation de Marcel Dorigny, Reprint Edhis,

SIEYES (1999, 2007a) : *Des Manuscrits de Sieyès (MS)*, volume 1 et 2, sous la dir. de C. Fauré, Paris, Champion [Jacques Guilhaumou y a retranscrit, présenté et annoté les deux principaux manuscrits philosophiques de Sieyès].

SIEYES (2007b) : *Essai sur les privilèges et autres textes (E.P.)*, édition critique Pierre-Yves Quiviger, Paris, Dalloz.

STEUCKARDT Agnès et NIKLAS-SALMINEN Aïno dir. (2003) : *Le mot et la glose, Langue et langage*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

STEUCKARDT Agnès et NIKLAS-SALMINEN Aïno dir. (2005) : *Les marqueurs de glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.